



Requalification d'un contrat de travail+ indemnités

Par **snipergirl**, le **13/02/2010** à **13:16**

Bonjour,

J'ai travaillé pendant presque 18 ans en contrat d'intérim pour la même entreprise (Metal Europe). Les délais de carence entre les différents contrat de travail en intérim ont été respecté. L'entreprise a fermé en 2003, j'ai donc été licencié sans aucune indemnisation. J'ai consulté quelques jurisprudences dans lesquelles étaient évoqués la possibilité de requalifier les contrats d'intérim de longue durée en contrat à durée indéterminée. Est-ce vraiment possible? Quels sont les démarches que je puisse faire pour obtenir des indenités?Merci d'avance.

Cordialement.

Par **babia**, le **13/02/2010** à **21:36**

rapproche toi d'un syndicat ayant une commission juridique

Ou va voir un avocat spécialisé

A la Cgt nous sommes en train de gagner des dizaines de dossier comme le tien.